

**Réunion de présentation et d'échanges entre
les associations du plateau de Saclay
et la mission de préfiguration de l'établissement public de Paris-Saclay**

25 mai 2009

	Présents
ASSOCIATIONS :	
AMAP Jardin de Cerès	François LERIQUE, président
SCI Terres fertiles	F. Lérique, co-gérant
Citoyens actifs solidaires	Thomas LAMARCHE Olivier RECHAUCHERE
Amis de la vallée de la Bièvre	Olivier LUCAS
APESA (Association pour la Préservation des Espaces naturels et de l'environnement de Saint Aubin)	Gérard GUILLAN
Union des amis du PNR de la Haute vallée de Chevreuse	Catherine REINAUD Antoine RODRIGUEZ
ADEVE – UASPS UASPS, Vivre à Vauhallan	Lionel CHAMPETIER Harm SMIT
Collectif un autre avenir pour les pays de Saclay	Claudine PARAYRE
Terre et Cités	Christian VANDAME Emmanuel LAUREAU
ESSOR de Versailles	Philippe DOMERGUE
APACH Buc	Marie-Françoise CHOSNARD Arlette FASTRE
Garant de la concertation	M. CHABASON
OIN Paris Saclay	
Délégué ministériel	Pierre VELTZ
Chef de la mission de préfiguration de l'établissement public	Guillaume PASQUIER
Directrice de l'aménagement	Lise MESLIAND

ATTENTION : A partir du 16 juin 2009, notre adresse change

**Opération d'Intérêt National de Paris Saclay
6 boulevard Dubreuil – 1^{er} étage
91400 Orsay
Tél. : 01 64 56 36 50**

Le 25 mai 2009, **Pierre Veltz**, délégué interministériel en charge de l'Etablissement public de Paris-Saclay accompagné de **Guillaume Pasquier**, chef de la mission de préfiguration de cet établissement public et de **Lise Mesliand**, architecte urbaniste responsable de l'aménagement dans le cadre de l'OIN, recevait le monde associatif.

Pierre Veltz a d'abord rappelé **les dernières étapes** :

- Création d'une Opération d'Intérêt National (OIN) par décret du Conseil d'Etat en date 5 mars 2009, dont le périmètre s'étend sur plus de 7 500 hectares et 27 communes, à cheval sur les départements de l'Essonne et des Yvelines.
- Création de la mission de préfiguration de l'Etablissement Public Paris-Saclay, dans la continuité de la mission de préfiguration de l'OIN dirigée par Jean-Pierre Dufay. L'équipe se met en place, avec l'équipe déjà sur place à Toussus et des nouveaux recrutements, en premier lieu dans l'équipe d'aménagement, privilégiant des profils complémentaires, d'études et opérationnels. L'équipe va s'installer dans des nouveaux locaux à Orsay, à côté de la gare RER, à partir du 15 juin.
- L'Etablissement Public sera créé par une loi car ses missions dépassent les missions « classiques » d'un EP, afin d'être en phase avec l'objectif principal de création d'un Cluster technologique de niveau mondial à l'échelle du plateau de Saclay. En plus de son rôle d'aménageur, l'EPPS se verra confier des missions de développement économique et de valorisation de la recherche ; son conseil d'administration sera composé de 4 collèges, de représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, de représentants de l'Etat, de représentants du monde académique et scientifique et de représentants du monde économique. L'objectif est que le projet de loi soit présenté à l'automne 2009 et que les décrets d'application permettent la mise en place de la structure fin 2009 /début 2010.

Pierre Veltz a ensuite exposé **les trois grands principes pour l'aménagement** du plateau de Saclay :

- 1) Premier principe : faire l'aménagement sur les berges du grand lac vert. Cette formule résume le premier principe, à savoir la chance extraordinaire d'avoir à 15 km du périphérique un espace ouvert et vert très peu connu du public et qu'il faut donc préserver cet espace naturel travaillé, à dominante agricole, meilleur garant de sa préservation.
- 2) Deuxième principe : pour les zones d'aménagement elles-mêmes, principe d'économie d'espace. Il est possible de densifier sur les emprises existantes des établissements et centres de recherche déjà présents. Ce n'est pas parce que l'espace est abondant qu'il faut l'utiliser sans compter. Les principales zones à urbaniser, en lien avec les autres territoires de renouvellement urbain et économique définis par l'OIN sont :
 - La frange sud du plateau, du CEA à l'école Polytechnique. La relocalisation de l'université Paris 11, en partie aujourd'hui à Orsay dans des locaux vétustes,

mais aussi avec le regroupement de la faculté de pharmacie de Chatenay-Malabry, permettra de mieux travailler en synergie avec les écoles et les laboratoires du CEA et d'autres centres de R&D du secteur privé. Cette proposition portée par le Secrétaire d'Etat au développement de la Région capitale a été approuvée par le Conseil d'administration de P11. Le président de la République a annoncé le 29 avril à la Cité de l'architecture et du patrimoine la dotation du plan Campus de Saclay de 850 Millions d'euros, équivalent en capital (c'est le rendement de capital de la vente des actions EDF qui paie les loyers des opérations montées en PPP). D'autres écoles ou établissements comme AgroParistech, l'Ecole centrale, l'ENSTA, l'ENSAE..., doivent s'implanter sur le plateau, avec également d'autres financements que ceux de Campus mais doivent être coordonnés en termes d'implantation et de mutualisation d'équipement, de laboratoires, etc. Enfin, et avec le même intérêt pour des espaces et services mutualisés, des centres de recherche d'industriels manifestent le souhait d'une implantation proche des établissements universitaires, c'est par exemple le cas de la R&D d'EDF, avec un souhait d'exemplarité en termes d'HQE.

L'objectif est de créer un urbanisme plus compact et économe d'espace, plus vivant, permettant de passer d'un quartier à l'autre à pied ou avec l'utilisation de modes doux, de partager des services et équipements mutualisés, de mixer des logements pour les étudiants, les élèves des écoles, les chercheurs et plus largement pour les habitants. D'ores et déjà, dans la zone dite du « QOX sud », un ensemble de bâtiments dédié aux nanotechnologies va être réalisé (projet Nano'INNOV porté par le CEA) grâce à un financement du plan de relance. A proximité s'implantera Nano Sciences porté par le CNRS et l'université.

- Le territoire de Satory, aujourd'hui principalement occupé par l'armée, dont la partie Ouest devrait être progressivement libérée par elle. L'objectif est d'y développer un nouveau quartier de Versailles, avec, notamment, des activités économiques et de recherche tournées vers les véhicules propres et décarbonés sur la base des projets développés par le pôle de compétitivité Mov'éo.
- Les terrains de la Minière, aujourd'hui propriétés du GEVES (émanation de l'INRA) ; leur activité doit être délocalisée et une partie sera dédiée au développement économique dans le prolongement du technopole de Renault.

Le cœur vert agricole du plateau sera donc préservé.

- 3) Troisième principe : développement durable : Pierre Veltz décline synthétiquement les dimensions de ce troisième principe de durabilité : mobilité, eau et assainissement, biodiversité, espaces naturels et artificialisés, énergie.

Débat avec la salle, organisé par thèmes :

1. Les espaces à protéger :

En premier lieu, les associations, dans leur ensemble rappellent leur accord avec le projet du SDRIF et la préservation des 2 300 hectares, hors espaces boisés classés et golfs...

Pierre Veltz confirme que ce point ne présente pas de difficulté.

Deux points sont rappelés avec force : la nécessité de préserver les paysages et celle de respecter les corridors écologiques pour protéger la bio-diversité. Selon les associations un parc urbain ne répond pas à ces exigences.

L'Union des amis du PNR s'interroge sur la nécessité d'inclure dans le périmètre de l'OIN et de l'EP des communes qui sont protégés par ailleurs par le parc de Chevreuse. Qu'est ce qui va prévaloir entre le Parc naturel et la Charte qui est opposable ? M. Chabason précise que les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la Charte.

2. Les transports et la densité :

Aux interrogations de M. Lérique et de M. Guillan sur le lien entre, d'une part, le schéma de transport et le réseau de métro automatique présenté le 29 avril, le transfert de Paris 11 sur le plateau, et, d'autre part, la volonté de développement durable avec une urbanisation contenue, Pierre Veltz précise que ce métro est une chance pour le territoire et le projet car il permettra effectivement de relier rapidement le plateau aux autres grandes zones de développement économique de la région, aux aéroports et à Paris, s'inscrivant précisément dans des objectifs du Grenelle de l'environnement, et que cela ne se fera pas avec une urbanisation massive autour des gares. Le secrétariat d'état au développement de la région capitale travaille en ce sens et pour la mise en place d'outils de maîtrise foncière volontaire pour résister à l'urbanisation. Les questions du tracé précis, de son insertion, du nombre et de la localisation des gares restent encore à débattre.

Il faut travailler sur des objectifs à court et moyen termes et sur un maillage de transport qui décline l'ensemble des mobilités, que ce soit en transports en commun (amélioration des réseaux ferrés existants et articulation sur le nouveau réseau de métro automatique ; prolongement et création de sites propres bus (vers des bus à haut niveau de service) ; restructuration, amélioration de l'offre bus à l'échelle de chaque communauté d'agglomération mais également meilleure organisation coordonnée entre les différents exploitants, à l'échelle des 4 intercommunalités,...), mais aussi en intégrant la résolution de points noirs sur la circulation automobile et le développement de modes doux, et de propositions innovantes. De ce point de vue, le concours d'idées organisé par la mission de préfiguration de l'OIN avait montré des pistes intéressantes.

Le PDU Ile de France parle de s'appuyer sur l'armature ferroviaire des RER B et C à compléter avec un réseau de bus performant (BHNS) et de TCSP quand c'est nécessaire. M. Domergue s'inquiète qu'il n'y ait pas d'« éviction budgétaire » entre le nécessaire à court terme et le long terme. L'objectif de pouvoir relier Versailles Chantier à Orly via Massy en 40 minutes ne contredit pas le projet du Métro régional selon Pierre Veltz.

Sur la question de la densité, il est réaffirmé que les objectifs de construction de logements sont sensiblement réduits par rapport aux premiers objectifs et qu'il s'agit bien de définir des quartiers vivants, en semaine comme en soirée, et les week ends ou les périodes de vacances (et non des ghettos d'étudiants ou de chercheurs), en lien avec les quartiers existants, notamment dans les vallées.

3. La concertation, le travail avec les associations :

M. Domergue, M. Guilan s'inquiètent de savoir où sont les associations dans le processus de travail présenté par l'équipe de l'OIN, sans pour autant souhaiter être associées à la gouvernance de l'EP. La population doit être partie prenante du projet, les associations sont là depuis longtemps et connaissent très bien le territoire.

Pour l'OIN, c'est une chance ! Et l'équipe entend bien dans les semaines à venir revenir vers les associations pour partager leurs connaissances, leurs idées et développer des initiatives communes.

A la question posée par M. Lamarche sur l'opportunité d'un « débat public » sur les options générales d'aménagement (tel que défini par le cadre législatif et la CNDP), Pierre Veltz développe deux éléments de réponse :

- nous ne sommes pas opposés à un débat public (sans doute obligatoire dans le cadre de l'avancement du Plan Campus) mais il faut justement voir quel serait son périmètre et surtout son planning (la Commission nationale ne souhaitant pas de débat qui s'insère dans des plannings de pré-campagne). M. Chabason précise en effet que les délais de préparation d'un débat est de 6 mois et peut porter soit sur un objet particulier, soit sur les orientations générales d'aménagement...
- le cadre défini par la CNDP ne doit pas s'opposer à la nécessaire concertation permanente, sur des modes à préciser, avec l'ensemble des publics concernés : la population, les associations mais également les élèves, étudiants, chercheurs et personnels des établissements universitaires, les personnels des entreprises...

M. Chabason suggère que le principe et les modalités de concertation soient inscrites dans la loi ou dans les textes constitutifs de l'EP.

Comme le souligne M. Champetier, il faut associer les instances déjà existantes comme le Conseil économique et social de la CAPS et se demande s'il ne serait pas pertinent d'élaborer un SCOT sur l'ensemble du territoire. G. Pasquier répond qu'effectivement les collectivités territoriales et leur groupement souhaitent renforcer leur collaboration, notamment à travers la création d'une agence d'urbanisme à l'échelle des 4 intercommunalités, dont les missions doivent s'articuler de manière cohérente avec celles du futur EP.

4. Les éléments du projet :

M. Lamarche souligne que selon lui, la notion même de cluster ne peut se résumer à une question territoriale (de rapprochement des établissements entre eux et avec des entreprises) et la synergie université / écoles au seul classement de Shanghai. L'équipe de

la mission partage cette analyse mais tient à préciser que, d'une part, cette proximité et mutualisation des espaces, des expériences, des services reste fondamentale pour réussir une synergie productive entre les acteurs et produire une dynamique de développement économique, et que, d'autre part, le projet porte bien sur les conditions d'appropriation par les publics et de visibilité internationale du cluster à l'échelle de l'OIN. C'est la raison de la recherche d'une équipe de maîtrise d'œuvre paysagère et urbaine qui va accompagner l'OIN dans la durée afin de définir les orientations générales d'aménagement mais aussi de donner du sens à chaque opération qui sera développée par différents acteurs.

A propos du choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre paysagère et urbaine, les associations s'inquiètent de la rapidité du processus. Elles veulent s'assurer que les échecs des projets passés ont bien été analysés.

C'est justement pour cela que l'équipe de l'OIN pense qu'il faut s'engager à la fois de manière rapide et déterminée mais ouverte et consciente dans l'élaboration d'un projet partagé. Les débats sur les clusters portés par les associations et les collectivités ainsi que l'analyse d'exemples étrangers contribueront au succès de cette démarche.

Sur la question du devenir de l'aérodrome de Toussus et du débat entre l'aviation d'affaires et l'aviation de tourisme, les représentants d'APACH redisent leur rejet de survols d'hélicoptères au dessus de Buc et certains s'interrogent sur la naïveté de penser que cet aéroport contribuerait au rayonnement du cluster.

L'équipe de l'OIN indique qu'une étude est en cours pilotée par David Berinque en lien avec la CCI. Ses conclusions seront connues à la rentrée.

5. La question hydraulique et l'agriculture sur le plateau :

Le sujet de l'eau est bien cerné : un plateau peu perméable qui pose les questions du ruissellement, des eaux stagnantes, etc. L'équipe de l'OIN est consciente qu'il n'est pas envisageable de construire sur le plateau sans anticiper les conditions de gestion des eaux, de l'assainissement et des impacts sur les vallées. Il faut que ces questions d'assainissement et de traitement des eaux de pluie soient prises le plus en amont possible. Il convient donc de travailler très vite sur ces sujets dans le prolongement des réflexions existantes et en lien avec les syndicats des eaux (SIAVB, Syndicat Orge Yvette, SIAAP) et les SAGE. M. Rodrigues propose que soit réalisé un Schéma directeur de l'eau qui pourrait être rapidement mis en œuvre.

Sur les modes d'urbanisation, beaucoup de choses pourraient être faites sans attendre (on constate par exemple des consommations de voies et de zones de parkings bitumés parfois excessives or il existe de nombreux exemples de meilleur traitement de ces espaces en France et à l'étranger).

Sur l'agriculture, à l'inquiétude que soit pris le risque de détruire les ressources agricoles, P. Veltz réaffirme que c'est un mauvais procès qui serait fait à l'OIN. La pérennité, et donc la rentabilité, de l'activité agricole sur le plateau sont des exigences du projet. Des réflexions sur l'agriculture périurbaine émergent.

Conclusion :

Le débat a été riche et nourri, il n'a pas épuisé les sujets. Les associations nous laissent un certain nombre de documents et contributions (pièces jointes).

Il est convenu de se retrouver à la rentrée pour trancher notamment la question des modalités de débat autour de la concertation et de l'éventuel Débat Public.